

# La reconquête des souverainetés agroalimentaires en Afrique post-Covid

—

Pierre Jacquemot

PP-21/09

## A propos du Policy Center for the New South

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

A ce titre, le PCNS mobilise des chercheurs, publie leurs travaux et capitalise sur un réseau de partenaires de renom, issus de tous les continents. Le PCNS organise tout au long de l'année une série de rencontres de formats et de niveaux différents, dont les plus importantes sont les conférences internationales annuelles « The Atlantic Dialogues » et « African Peace and Security Annual Conference » (APSACO).

Enfin, le think tank développe une communauté de jeunes leaders à travers le programme Atlantic Dialogues Emerging Leaders (ADEL). Cet espace de coopération et de mise en relation d'une nouvelle génération de décideurs et d'entrepreneurs, est déjà fort de plus de 300 membres. Le PCNS contribue ainsi au dialogue intergénérationnel et à l'émergence des leaders de demain.

### **Policy Center for the New South**

Complexe Suncity, Immeuble C, Angle Boulevard Addolb et rue Albortokal, Hay Riad, Rabat - Maroc.  
Email : [contact@policycenter.ma](mailto:contact@policycenter.ma)  
Phone : +212 5 37 54 04 04 / Fax : +212 5 37 71 31 54  
Website : [www.policycenter.ma](http://www.policycenter.ma)

© Policy Center for the New South. All rights reserved  
Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.



# **LA RECONQUÊTE DES SOUVERAINETÉS AGROALIMENTAIRES EN AFRIQUE POST-COVID**

Pierre Jacquemot

## A propos de l'auteur, Pierre Jacquemot

Ancien Ambassadeur de France (Kenya, Ghana, RD Congo), directeur du développement au Ministère français des Affaires étrangères, chef de mission de coopération (Burkina Faso, Cameroun). Actuellement, président du Groupe Initiatives (France). Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Auteur de plusieurs ouvrages, dont L'Afrique des possibles, les défis de l'émergence (Karthala, 2016), Dictionnaire encyclopédique du développement durable (éditions Sciences humaines, 3ème éd. à paraître sept. 2021) et Souverainetés agricoles et alimentaires en Afrique, la reconquête (L'Harmattan, 2021).

## Résumé

De nombreuses régions agricoles africaines étaient déjà en difficulté, lorsque les craintes de pandémie de la Covid-19 les ont brusquement enfermées. La crise sanitaire s'est ajoutée aux divers facteurs pénalisants au point de voir la situation alimentaire et nutritionnelle, dans pratiquement tous les pays, empirer dramatiquement. La question qui se pose est la suivante : la crise de 2020-2021 peut-elle être l'occasion historique pour réinventer des systèmes agricoles et alimentaires sains, souverains, tournés vers les demandes locales et régionales et renforcer la résilience pour l'avenir ?

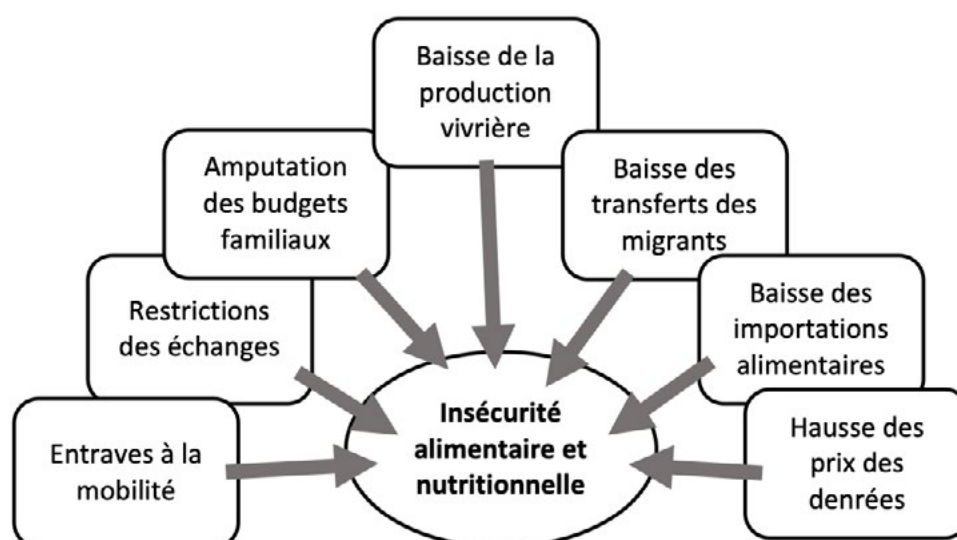


# La reconquête des souverainetés agroalimentaires en Afrique post-Covid

Fin 2019, avant la pandémie sanitaire de la Covid-19, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) estimait que 250 millions d'Africains étaient sous-alimentés. Cette prévalence était deux fois et demie supérieure à la moyenne mondiale. Se combinaient plusieurs facteurs : sécheresse, inondations, épidémies acridiennes, contribuant à réduire la production locale, instabilité des marchés internationaux et régionaux, instabilité politique, restrictions liées à la pandémie du Coronavirus, etc. Ces chocs successifs ont érodé les systèmes de vie des ménages, les rendant plus vulnérables encore à de nouveaux chocs.

La pandémie de la Covid-19, avec les mesures de restriction de circulation et de prévention qui en ont découlé, a eu de graves conséquences. La crise a compliqué, voire empêché, le travail des paysans et des autres travailleurs des filières alimentaires, des unités de transformation comme des points de vente. L'accès aux intrants et aux petits équipements a aussi été très perturbé. Les marchés locaux ont cessé de fonctionner de manière régulière. Du fait de la grande périssabilité du lait frais, les restrictions de déplacement ont ainsi fortement affecté la filière. La baisse de revenus, observée à la fois chez les éleveurs et les unités de transformation, a mis au chômage de nombreux acteurs intervenant dans la filière. Les marchés à bétail furent fermés, ce qui affecta le pouvoir d'achat et, donc, l'achat de nourriture de nombreuses familles. Les pertes après récolte ont augmenté avec la défaillance des capacités de stockage et les entraves à l'accès au marché. La rupture de certaines chaînes logistiques et les risques de pénuries, ainsi que la flambée des prix dans les pays importateurs de denrées, ont mis en évidence les déficits dans la connexion de la consommation locale à la production locale.

## L'impact de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire



Par voie de conséquence, début 2021, des dizaines de millions de personnes supplémentaires étaient exposées aux risques de la famine. Rien qu'en République démocratique du Congo, on estimait que 27 millions de personnes, soit un tiers de la population, étaient, en avril 2021, en situation de malnutrition aiguë. En Afrique de l'Ouest, 19.6 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire d'urgence, dont 9.2 millions dans le nord du Nigeria. La projection de la FAO pour 2030 est de 430 millions de personnes.

Examinons les conditions à réunir pour reconquérir deux souverainetés fondamentales, l'agriculture et l'alimentation.

## 1. Deux visions

La crise alimentaire de 2007-2008 avait replacé la sécurité alimentaire et nutritionnelle en haut des agendas africain et international. Les nombreuses initiatives qui ont suivi ont particulièrement mis en avant l'aspect « production » et la place des grands investissements. La plupart des partenaires financiers et des décideurs nationaux considèrent encore, plus ou moins explicitement, que l'agriculture familiale ne sera jamais à la hauteur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent. Dans cette perspective, un grand nombre d'initiatives et de plateformes mettent l'accent sur le volet production (équipements, intrants, rendements, productivité) : l'African Green Revolution Forum et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), l'initiative américaine Feed the Future, la plateforme Grow Africa, la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (NASAN), initiée en 2012 par le G8 et 10 États africains, ou, encore, le Défi Zéro Faim, lancé la même année par les Nations unies.

Conformément à cette logique, on observe une forte financiarisation des modèles de l'agribusiness avec une perte progressive de la maîtrise des choix au profit de fonds d'investissement et de banques. Le respect des normes internationales favorise des modèles d'exploitation commerciale ou, encore, l'intégration verticale des filières, dans le cadre de formes contractuelles. Enfin, les mutations que connaît le secteur de la distribution, avec le développement des grandes surfaces et des chaînes de restauration rapide, au Maghreb, en Afrique du Sud et au Nigeria, notamment, contribuent à une formalisation des modes d'approvisionnement et à une standardisation de la production.

Une autre vision de l'agriculture africaine part d'un autre constat. Il y a plus de 100 millions d'exploitations familiales en Afrique qui occupent un demi-milliard de personnes. Seulement 3 % des exploitations ont une surface supérieure à 10 ha.

Même si l'urbanisation poursuit sa progression à un rythme élevé (de 3,5 à 4 % par an), compte tenu du dynamisme démographique du continent, la population rurale continuera d'augmenter en valeur absolue. En 2050, elle pourrait être de 980 millions de personnes, représentant le tiers de la population rurale mondiale. La capacité de l'agriculture à absorber ces nouveaux arrivants dépendra en particulier de la viabilité économique des petites exploitations, ce qui pose divers problèmes aux paysans, comme ceux de la production et du stockage, de l'accès au crédit et aux marchés urbains. Mais, par-dessus tout, celui de la sécurisation foncière, le seul moyen de les impliquer véritablement dans la durée, car ils sont alors convaincus qu'ils sont en mesure d'œuvrer pour leur bien-être et celui des générations futures. L'agriculture paysanne doit donc polariser l'attention. Elle est confrontée à un nombre de ménages agricoles en augmentation et dont les surfaces de culture - dans de nombreux



pays - sont en diminution, souvent de l'ordre de l'hectare, voire moins, et pour lesquels les modèles de production agroécologie peuvent représenter, comme on va le voir, des pistes intéressantes.

De cette interprétation duale de la réalité des agricultures découlent des orientations politiques évidemment distinctes.

## Deux perceptions radicales du monde agricole

Thématiques	Perception « agribusiness »	Perception « agriculture paysanne »
Transformation des agricultures	Accès aux intrants, semences améliorées et biotech, mécanisation, production orientée par le marché.	Diversification des systèmes de production, promotion de l'agroécologie et de l'agroforesterie, autonomie des exploitants, filets sociaux.
Promotion des chaînes de valeur	Contractualisation et normalisation de la production, cahier des charges établi par l'entreprise aval, rôle clé de la transformation industrielle, pôles et corridors agricoles.	Contractualisation équitable, appuis aux petites unités et à l'artisanat, de la transformation, circuits courts, priorité aux marchés locaux et régionaux.
Amélioration de l'environnement réglementaire	Libéralisation du marché foncier, protection des obtentions végétales, alignement sur les normes et les certifications internationales.	Reconnaissance et sécurisation des droits fonciers coutumiers, régulation du marché intérieur et protection aux frontières, adaptation des normes aux particularités des marchés locaux.
Renforcement de la résilience	Priorité à la grande irrigation, apports de services.	Petite irrigation, aménagements pour préserver l'eau et la fertilité des sols, diversification, filet de sécurité.
Investissement privé	Nécessité d'avoir un « climat des affaires » favorable, ouverture aux investissements étrangers.	Renforcement des organisations de producteurs, promotion des mécanismes de financement décentralisés.

Cette présentation bipolaire de l'agriculture africaine, simpliste, mais courante, a pour inconvénient d'occulter toutes les formes intermédiaires de combinaisons possibles. Il existe de multiples « entre deux », selon le degré de capitalisation des exploitations (mécanisation, irrigation, capacité de stockage), leur taille, l'existence d'un salariat ou non et la plus ou moins grande proximité avec les marchés domestiques, régionaux, voire internationaux.

## 2. Deux acteurs du changement dans l'agriculture paysanne

La complexité est donc la règle. Mais, si malgré tout, l'on penche plutôt du côté de l'agriculture paysanne, deux acteurs auront un rôle décisif.

### Vers l'autonomisation des femmes rurales

Les femmes occupent sur le continent une place centrale dans l'agriculture de subsistance. Elles sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agroalimentaires. Elles sont au cœur de l'économie domestique et du bien-être des communautés rurales et jouent un rôle social essentiel – parfois non reconnu – en leur sein. Du fait des mesures restrictives anti-Covid-19. Pourtant, elles disposent de moins de droits, elles ont un accès plus limité aux informations et aux services ruraux et elles sont moins mobiles en raison des charges de famille qui ont augmenté. Surreprésentées dans les emplois précaires, elles sont nombreuses à avoir perdu leur travail pendant la pandémie.

Les paysannes africaines ont une connaissance aigüe des écosystèmes dans lesquels elles évoluent ; elles possèdent des savoirs localisés partagés (avec les hommes), mais aussi souvent spécifiques. Leurs logiques d'action tiennent compte des très fortes entraves du milieu – agronomiques, climatiques, géographiques – et jouent avec la contrainte du temps de travail disponible. L'intelligence agricole féminine est notamment visible dans des activités visant à préserver la diversité biologique. Les paysannes disposent d'une connaissance fine de leur écosystème et possèdent des savoirs diversifiés sur les plantes cultivées, le vannage du grain ou, encore, sur le stockage et l'utilisation des produits récoltés. Elles plaident plutôt pour des associations culturelles diversifiées, des méthodes agroécologiques de maintien du potentiel nutritif des sols, l'utilisation des sous-produits de l'élevage ou la meilleure gestion des semences traditionnelles rustiques.

On sait que les femmes contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage à travers le soin des enfants, la préparation des repas et la diversification du régime alimentaire de la famille. L'affirmation, fréquemment avancée, selon laquelle les femmes produisent de 60 à 80 % de l'alimentation mondiale se retrouve-t-elle vérifiée lorsqu'on parle de l'agriculture du continent africain ? Il est exact que les jardins potagers ou les petits lopins dont elles s'occupent jouent un rôle crucial dans la disponibilité alimentaire. Souvent, les paysannes cultivent une part importante des céréales de base ou des fruits et légumes consommés par le ménage. Elles en vendent aussi une fraction, si elles disposent d'un accès aisé au marché.

Une augmentation des revenus des paysannes, associée à un renforcement de leurs capacités d'adaptation grâce à un projet de développement ciblé en leur faveur, produit des résultats profitables sur la situation nutritionnelle, la santé de la famille et la performance scolaire des enfants. On estime couramment (sans pour autant pouvoir le mesurer précisément) que lorsqu'un supplément de revenu est obtenu par une femme, il a quatre fois plus d'impacts sur l'éducation et la santé des enfants que le même revenu détenu par leur père.

Sans risque de se tromper, on peut affirmer que l'un des grands défis de l'Afrique post-Covid-19 – peut-être le plus fondamental – sera celui porté par les femmes, leur place, leurs droits, leur espace

de responsabilité. Les différents niveaux d'action que les femmes du monde rural africain tentent d'occuper témoignent de leur capacité à penser et agir en faveur d'un changement social au sein de structures de pouvoir qui leur sont, à l'origine et de manière récurrente, défavorables. La tendance à l'inversion du cours des choses est déjà engagée. Avec le temps, la société patriarcale sera ébranlée ; les femmes conquerront des pouvoirs croissants.

### **La quête d'insertion des jeunes ruraux**

Reste une autre question, celle de l'attractivité de l'agriculture auprès des jeunes. Les chiffres donnent le tournis. Entre 2021 et 2030, c'est approximativement 265 millions de jeunes qu'il faudra intégrer dans l'économie. Sur la période, la cohorte de jeunes en âge de travailler devrait passer de 20 à 30 millions par an. Parmi eux, 60 % sont des ruraux. Ils sont déjà nés !

S'appuyant sur des recherches menées dans trois contextes nationaux (Ghana, Zimbabwe et Tanzanie), une étude de Global Food Security (Yeboah et al, 2020) présente les voies par lesquelles les jeunes s'introduisent dans les activités du monde rural. Globalement, ce qui émerge est que l'économie dans laquelle ils s'insèrent leur offre une variété de possibilités de revenus. La famille et les relations sociales plus larges jouent un rôle essentiel pour leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires sous forme de terres, de capitaux et d'intrants pour démarrer leur propre entreprise. Par ailleurs, l'accumulation d'actifs par les jeunes sous forme de logement, de mobilier et d'épargne reflète la combinaison d'économies rurales relativement dynamiques, de relations sociales favorables et de « travail acharné » (hard work). Cependant, pour beaucoup, il est difficile de rester à flot, ce qui nécessite des efforts, de la persévérance et une capacité à surmonter les revers et les dangers.

La situation est-elle identique partout ? En utilisant les données de six pays, Éthiopie, Niger, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie, une autre étude (Abay et al., 2020) montre que les jeunes ruraux participent activement aux secteurs ruraux agricoles et non agricoles. Les taux d'engagement dans le secteur rural non agricole, par le biais à la fois du travail salarié et du travail indépendant, augmentent à mesure que les jeunes atteignent la vingtaine en âge et atteignent leur maximum lorsqu'ils sont dans la trentaine.

À noter que les schémas d'allocation de la main-d'œuvre sont fortement conditionnés par la géographie : dans les zones relativement accessibles, les ruraux sont plus susceptibles d'avoir un travail non agricole et l'étendue des types d'emplois et des secteurs d'emploi est plus large que dans les régions plus éloignées. Il est important de noter que ces « schémas spatiaux d'opportunités économiques » ne sont pas propres aux jeunes : les schémas d'allocation du travail des personnes âgées varient sensiblement de la même manière dans l'espace économique. Ce constat débouche sur une remarque importante pour la réflexion post-Covid-19 : les investissements et les interventions politiques qui peuvent le plus profiter aux jeunes ne sont peut-être pas ceux qui ciblent les jeunes en soi, mais plutôt ceux qui augmentent le potentiel économique global de différents domaines, grâce à des améliorations des infrastructures et de l'accès au crédit qui abaissent les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre.

### 3. Les nouveaux « agripreneurs »

Les maîtres d'œuvre de la nouvelle agriculture privée, celle qui penche plutôt vers l'agribusiness, appuyée désormais par les partenaires financiers, sont des « agripreneurs », des entrepreneurs nationaux d'origines diverses : de grands commerçants, des responsables de coopératives, des politiciens, des fonctionnaires, d'anciens employés des sociétés d'État mis au chômage, des diplômés qui vont à la terre faute de trouver un emploi en ville. Entre la ville et la campagne, ils ont comme caractère commun d'avoir « un pied dedans, un pied dehors ». Ils disposent d'un capital monétaire qui leur permet d'avoir un gage pour un crédit et sont plutôt orientés vers des chaînes de valeur courtes, de la production au commerce de détail. Ils s'attaquent, avec une certaine efficacité, aux questions de production et de marché (amélioration des rendements, gestion de l'eau, structuration-organisation, stockage), à l'accès aux financements, aux liens entre les différents acteurs. Certains, avec une capacité de gestion solide, jouent un rôle clé d'agrégateur dans la promotion, le traitement, la surveillance et la commercialisation des produits.

Ces « nouveaux entrepreneurs » agricoles nationaux profitent des nouvelles opportunités ouvertes avec la redéfinition des modèles d'aménagement du territoire, en vogue dans plusieurs pays. Les pôles de croissance agricoles, les agropoles, les parcs agro-industriels et les agro-incubateurs représentent une nouvelle tendance dans leur stratégie agricole, bâtie sur la logique du partenariat public-privé.

Le Cameroun a aussi été pionnier en la matière. Le gouvernement a lancé, en 2012, un programme de promotion de « l'agriculture de deuxième génération ». Les 46 agropoles distribuées sur l'ensemble du pays se concentrent sur la mobilisation de l'investissement dans le secteur privé dans le cadre d'un grand nombre de petits projets, plutôt que de se concentrer sur le développement de vastes terres avec des investissements étrangers. Au Bénin, 7 pôles de développement agricoles ont été créés en 2017, avec une spécialisation dans une spéculation particulière (riziculture dans la Vallée du Niger, arboriculture dans le Zou, coton dans le Borgou et l'Alibori, pêche dans l'Atlantique...). Au Gabon, 40 zones agricoles à forte productivité (ZAP) devraient, à partir de 2021, être réparties sur l'ensemble du pays, avec des parcelles cadastrées de 1,5, 100 ou 1 000 ha mises à disposition pour des productions vivrières (banane, manioc, maïs, riz, soja) et le développement de l'élevage porcin et avicole. Partout, la démarche en faveur des pôles est soutenue par le programme « Nourrir l'Afrique » (2016-2025) développé par la Banque africaine de Développement (BAD) et la Banque mondiale (BM).

Le recul manque pour l'évaluation de ces formules, même si les premières critiques ne manquent pas. La mise en œuvre des pôles est souvent la phase la plus difficile pour les gouvernements en raison de ressources et de capacités limitées. En plus de l'insuffisance d'investissements, les pôles rencontrent souvent des défis de gouvernance et d'opérationnalité. Bon nombre d'initiatives font face à un manque de stratégies ciblées pour attirer des investissements et des entreprises spécifiques, une mauvaise planification des infrastructures et une demande de marché insuffisante.

### 4. Les limites à l'extension du foncier

La thèse de la grande disponibilité en terres de l'Afrique est souvent mise en avant pour répondre à la question de sa capacité à occuper une population active agricole qui a toutes les chances d'augmenter d'environ 330 millions de personnes sur les 30 ans qui séparent 2020 de 2050 et de son aptitude à

couvrir, par elle-même, ses besoins alimentaires par l'exploitation de ses disponibilités foncières. Or la réalité est plus complexe.

La disponibilité foncière est une notion relative dans un continent où se superposent divers modes d'appropriation et d'usage, mais aussi marqué par de fortes contraintes agronomiques et écologiques. « La terre est finie ! », dit-on sèchement au Burkina Faso. Une connaissance robuste des disponibilités agricoles demeure indispensable pour estimer les potentialités des productions comme les possibilités d'installation de nouveaux arrivants.

Avec un total de 2 456 millions d'hectares, le sous-continent subsaharien est vaste. Les superficies considérées comme utiles, c'est-à-dire virtuellement susceptibles d'être consacrées à une activité économique, quelle qu'elle soit, couvrent près 1 537 millions d'hectares de cet ensemble, après retrait des eaux continentales, des terres considérées comme incultes parce qu'affectées par la désertification et des zones de peuplement habitées, les villes, les voies de transport, etc. Certains pays sont particulièrement riches en terres potentiellement cultivables. Sur 97 millions d'hectares de surface agricole utile en Afrique du Sud, moins de 13 % sont cultivées. Les ratios sont voisins dans les autres pays disposant de terres abondantes, à Madagascar, au Soudan, au Mozambique, en République démocratique du Congo.

Pour obtenir le potentiel, il faut ôter les forêts (677 Mha) et les aires protégées (155 Mha), reconnues pour leur valeur écologique et dont l'exploitation à des fins agricoles nuirait gravement aux équilibres environnementaux.

### Disponible utile, potentiel, exploité et inexploité (en millions d'ha)<sup>1</sup>

Total surface de l'Afrique subsaharienne	2 456
Eaux continentales	-65
Zones de peuplement	-3
Terres incultes	-856
Solde 1 : Disponible utile	1 532
Forêts	-677
Aires protégées	-155
Solde 2 : Disponible potentiel	790*
Aires déjà exploitées	-240
Prairies et pâturages permanents	- 445
Solde 3 : Disponible inexploité	105

\*Une correction est apportée afin de tenir compte des chevauchements entre aires protégées et forêts, estimés à 12 % (Riegel et al, 2019).

1. Les sources sont les suivantes : pour les zones incultes : FAO Food insecurity, Poverty and Environmental Global GIS database ; pour les zones de pâturages : FAO-Grassland statistical data ; pour les forêts : FAO Global Forest Ressources Assesments ; pour les aires protégées : IUCN et Word data on protected areas ; pour les zones de peuplement : MODIS 500-m Map of globalUrban Expert.

Les contraintes écologiques sont souvent sous-estimées, alors qu'elles réduisent, de manière significative, l'envergure des disponibilités. Adoptons ici la distinction anglo-saxonne entre availabilities et sustainabilities. La dégradation des terres est devenue un problème d'une grande gravité en Afrique.

La dégradation des sols, telle qu'elle est observée par la télédétection et l'imagerie satellitaire, est plus élevée en Afrique que dans le reste du monde. Une part importante des terres disponibles est soumise à de graves fragilités écologiques : pertes par érosion, salinisation des sols, lessivage des nutriments, minéralisation accélérée, exportation de la biomasse végétale, risques d'invasion de prédateurs, maladies récurrentes des plantes. Les taux de matière organique sont souvent très bas. Dans les régions arides et semi-arides, la perte de la matière organique des sols (MOS) et la conversion des rares zones humides en terres arables accélèrent l'acidification du milieu et la désertification ; et la hausse des températures démultiplie la vitesse de minéralisation du carbone dans les sols.

L'Afrique aurait perdu 650 000 km<sup>2</sup> de terres fertiles en cinquante ans. La tendance à la désertification qui en résulte affecte des espaces incluant les pays sahéliens mais, aussi, des régions composées entièrement de terres sèches (comme l'Éthiopie, l'Érythrée et le Botswana). Pour leur part, les régions arrosées, qui représentent environ 58 % de la superficie cultivée en Afrique, ne se portent guère mieux, même si la question de la dégradation des sols s'y pose différemment : les importantes précipitations qu'elles reçoivent provoquent des inondations, surtout lorsque le sol a une faible couverture végétale. L'érosion hydrique qui en résulte concerne surtout l'Afrique centrale où l'indice d'érosivité annuelle est très élevé.

Les pratiques culturales ont aussi leurs responsabilités. Cumulées avec les effets liés au climat, certaines pratiques agricoles sont non durables et exacerbent les effets de la sécheresse sur la dégradation des sols. Elles ont fait baisser les rendements, en trente ans, de 27 % en Tanzanie, de 18 % au Soudan et de 16 % en Zambie. En Afrique de l'Ouest, on enregistre des pertes de 10 à 20 tonnes. Elles sont caractérisées par l'abandon de la jachère, de courtes rotations des récoltes, l'utilisation non contrôlée des feux de brousse et le retrait des résidus protecteurs provenant des récoltes.

Au total, plus de la moitié de la superficie disponible pour l'agriculture du continent africain serait affectée par ces processus de dégradation des terres, pénalisant ainsi très gravement les rendements. Qu'est-ce que cela signifie sur les disponibilités foncières encore inexploitées, et susceptibles de l'être dans des conditions soutenables pour l'environnement ? Pour des cultures de l'un au moins des produits suivants : blé, maïs, manioc, coton, arachide, cacao, café, thé, huile de palme, soja, colza, fruits, légumes, sucre, fleurs coupées et agrocultures. Avec des rendements supérieurs à un minimum acceptable. La réponse est la suivante : les disponibilités seraient de l'ordre 50 millions d'ha.

La prise en compte des éléments qui précèdent réduit encore davantage les superficies nouvellement utilisables pour l'activité agricole post-Covid-19. Et c'est sans compter les contraintes sociales et juridiques. On estime qu'en Afrique subsaharienne, moins de 5 % des terres sont immatriculées dans des cadastres ou reconnues officiellement par des certificats ou des titres fonciers. Les autres peuvent paraître « libres », mais sans l'être réellement. La non-utilisation à des fins économiques ou la sous-utilisation observée ne signifient pas la pleine disponibilité. « Vacant » est une facétie du langage juridique parce que cela signifie en réalité « peuplé, mais par des occupants sans titres formels ».

## Résumé des contraintes pour la mise en disponibilité réelle des terres agricoles

Sociales	Politiques, administratives	Économiques	Physiques
Existence de réserves foncières à des fins sociales ou religieuses Forêts communautaires Permanence de régimes coutumiers restrictifs Zones réservées de pâturage ou de parcours	Limites politiques d'accès à la terre Existence de litiges fonciers non réglés Forêts classées Aires protégées Permanence d'une insécurité	Coûts de mise en valeur élevés liés à la régénération des sols dégradés. Coûts élevés de l'accès à l'eau Coûts élevés liés à la fragmentation spatiale des parcelles	Risques d'érosion, d'inondations ou de sécheresse Contraintes phytopathologiques Terres impropres à la culture ou avec de trop faibles rendements Menaces d'emprises périurbaines

Les surfaces disponibles par travailleur de l'agriculture pourraient ainsi passer, d'une moyenne d'un peu plus d'un hectare à environ 0,7 ha par individu. Avec des situations très différentes selon les pays, avec une disponibilité en 2050 qui varierait d'environ 28 ha en Afrique du Sud à moins de 0,2 ha au Rwanda et au Burundi, si on devait limiter l'agriculture aux zones hors forêts et espaces protégés. Dans certaines zones arides conjuguant la pression du changement climatique et de la perte de la biodiversité sur leurs zones cultivées et une pression démographique forte, comme au Niger, au Burkina Faso ou au Malawi, la surface mise en culture par actif se réduirait à environ 0,6 ha. D'autres pays, en revanche, pourraient maintenir des surfaces par actif supérieures à 2,5 ha s'ils développaient leur irrigation à hauteur du potentiel dont ils disposent, comme ce fut le cas dans le passé dans les pays du Maghreb.

## 5. La recherche de la productivité

L'analyse des écarts des rendements agricoles révèle que ceux de la majeure partie des produits agricoles en Afrique sont nettement inférieurs à la moyenne mondiale. Pour les céréales, il est fréquent d'observer un écart de 1 à 4,5. La productivité des cultures fruitières (environ 5 tonnes l'hectare) en Afrique orientale, dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale et en Afrique centrale n'atteint qu'environ la moitié de la moyenne internationale. Avec des rendements à l'hectare de l'ordre de 5,5 à 7 tonnes, la productivité des cultures maraîchères dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, en Afrique orientale et centrale est également très inférieure à la moyenne mondiale (FAO, 2020). L'accroissement de la productivité agricole n'est pas une option. Chacun s'accorde sur l'impératif d'une intensification des productions africaines. Mais les voies pour y parvenir ne font pas l'unanimité.

## L'irrigation incontournable

En Afrique subsaharienne, actuellement, 5,7 millions d'hectares seulement des zones cultivées sont irrigués pour un total de moins de 6 % des superficies, contre environ 40 % en Asie. Les pays d'Afrique du Nord assurent aux agriculteurs, sans comparaison, le meilleur accès à l'eau. Le Maroc s'est doté depuis longtemps d'une organisation institutionnelle spécifique pour développer l'irrigation, qui touche aujourd'hui près de 20 % de la surface cultivable. Sous le Plan Maroc Vert, lancé il y a dix ans, les surfaces irriguées en goutte-à-goutte sont passées à 550 000 ha en 2020.

On trouve des périmètres irrigués en Afrique du Sud, à l'Office du Niger (Mali), dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, au Soudan (barrage de la Gezireh), au Mozambique (périmètre de Chkowe). La culture irriguée se développe aussi en dehors des grands aménagements, à l'échelle locale, par l'aménagement de petits barrages dans les bas-fonds, de forages de puits et par la diffusion dans les villages de pompes à moteur, à traction ou à pédales. Au Burkina Faso, où elle est installée dans 550 fermes, la micro-irrigation permet d'économiser entre 30 % et 55 % d'eau. Gérée localement par les usagers, l'irrigation se diffuse avec un certain succès, dans le cadre de périmètres maraîchers de contre-saison notamment, au prix d'une augmentation des temps de travail et de la mobilisation d'une main-d'œuvre familiale ou salariée.

Selon le Malabo Montpellier Panel (2019), compte tenu des capacités hydriques et des taux de retour sur investissement escomptés, la surface irriguée en Afrique pourrait atteindre 40 millions d'hectares. Comme une parcelle bénéficiant d'un accès à l'eau produit en moyenne deux à trois fois plus qu'en agriculture pluviale, le surcroît d'irrigation ainsi réalisé pourrait augmenter la production agricole de 12 à 25 %. Le potentiel économique est le plus important pour les petits systèmes d'irrigation et la micro-irrigation qui utilise un réseau de distribution en surface « jusqu'au pied de la plante » et qui permet des économies d'eau de l'ordre de 30 à 50 %. Il faut toutefois veiller à ce que la soustraction des eaux souterraines pour l'irrigation des cultures ne devienne pas un problème environnemental majeur dans les zones arides et semi-arides nécessitant une conception et une planification minutieuses des projets.

## Le renouvellement du patrimoine semencier

La préservation, mais aussi le renouvellement, du patrimoine semencier qui tend à s'appauvrir en Afrique, sont des questions vitales. Dans certains pays, l'âge moyen de certaines variétés de semences sur le marché est supérieur à 15 ans. Tel est le cas au Kenya (sorgho et niébé), à Madagascar (maïs et arachide), au Malawi (arachide), au Sénégal (toutes les cultures) et en Tanzanie (haricots). Sans politique de renouvellement du patrimoine semencier, point de résilience.

La majorité des semences proviennent de trois sources : 1/des variétés de l'amélioration des plantes conventionnelles issues des obtenteurs publics et qui, pour une grande majorité, ont « évolué » dans les champs des paysans et ont pu s'éloigner des variétés d'origine ; c'est ce qu'on appelle les variétés paysannes ; 2/des variétés récentes d'obteneurs publics et privés majoritairement achetées par les paysans ; 3/des variétés traditionnelles sélectionnées et conservées au sein d'un collectif (famille, coopérative).

Le nombre des obtenteurs publics est en baisse. Le secteur privé est, quant à lui, presque exclusivement focalisé sur l'obtention de végétaux destinés à des cultures rentables comme les potagères ou la



floriculture, certaines cultures industrielles et les cultures comme le maïs, en particulier les variétés hybrides, et il n'est guère présent dans le domaine des cultures vivrières traditionnelles importantes, comme le mil.

Quelles sont les perspectives du recours aux semences issues des biotechnologies ?

Les controverses autour des OGM (Organismes génétiquement modifiés) ont assurément contrarié la dynamique voulue par les partisans de l'utilisation des technologies du génie génétique pour faire face aux problèmes de sécurité alimentaire. En fait, les différents acteurs de ces débats, parfois confus, ont souvent des référentiels différents : le politique, le chercheur ou le technologue, l'agriculteur, le semencier, l'entreprise de l'agroalimentaire, le lanceur d'alertes, les médias.

Face aux graves enjeux du développement rural et de la sécurité alimentaire, l'agriculture biotech est présentée par ses partisans, dont les membres de l'ISAAA, comme l'une des solutions, avec un double objectif : augmenter la résilience des cultures dans les régions affectées par les sécheresses et agressées par le péril des parasites, et stimuler sensiblement les rendements grâce à des propriétés que les semences n'auraient pas pu acquérir, ou tardivement, avec la sélection traditionnelle.

Une nouvelle étape dans la révolution transgénique est attendue avec, par exemple, la mise sur le marché de variétés de semences de maïs résistantes à la sécheresse ou d'autres semences qui utilisent mieux l'azote, limitant ainsi l'émission de gaz à effet de serre. La recherche porte aussi sur des productions typiquement africaines, comme avec la semence transgénique de niébé, résistante à la pyrale, un insecte ravageur qui peut détruire 80 % d'une récolte, ou avec la semence de manioc, génétiquement modifiée avec un enrichissement en fer, en zinc, en protéines et en vitamine A permettant de pallier la carence principale des nombreuses populations malnutries.

Ce que l'on peut appeler l'optimum semencier est à rechercher dans la combinaison d'options qui permettent de concilier cinq éléments clés : 1/l'acceptation sociale, 2/la hausse des rendements, 3/le coût de l'innovation, 4/la maîtrise technique, 5/la préservation de la biodiversité.

Face à l'enjeu de la reconquête des souverainetés agricole et alimentaire en Afrique, deux certitudes s'imposent. La première est que les paysans africains ont besoin de semences de meilleure qualité et en plus grande variété. Les plantes biotech peuvent apporter des réponses techniques pertinentes dans une démarche globale de diversification des pratiques agricoles et de répartition des usages, aux côtés de l'agroécologie, de l'agriculture conventionnelle ou de l'agriculture biologique. La diversité est un gage de durabilité. La seconde certitude, la question semencière ne résume pas le problème. Parier seulement sur la responsabilité de la plante laisse de côté les avantages que l'on peut tirer de la maîtrise d'autres facteurs (itinéraires techniques, assolement, sécurité foncière, maîtrise de l'eau...) aussi essentiels pour les revenus ruraux.

## **6. La recherche de systèmes climato-intelligents**

La conquête de la souveraineté agricole pourrait-elle être obtenue sans faire dévier la trajectoire agricole actuelle de son sillon singulier ? Faudra-t-il une disruption des pratiques de gestion de l'eau, des sols, des nutriments et des autres ressources agricoles pour pousser la production et les facultés d'adaptation de l'agriculture ? Ou plutôt une progressivité dans l'évolution avec des emprunts aux savoirs paysans et une bonne dose de décentralisation de la gouvernance ?

Les formules de la Révolution verte (RV) sont encore mises en avant et appliquées depuis une quinzaine d'années. Elle a ses adeptes du côté des banques de développement, des grandes fondations et de nombreux États. Mais, faut-il persévérer dans la promotion des outils de la RV mis à « la mode africaine » ?

La réponse est clairement négative chez de nombreux chercheurs et les organisations de la société civile, unanimes à vanter les mérites des itinéraires écosystémiques, des logiques productives endogènes et la stabilité sociale qu'elles permettent. Des groupes, comme l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) ou l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) ont mis en garde contre la perte de la souveraineté alimentaire et revendiqué la pleine capacité des communautés à choisir les manières avec lesquelles elles veulent produire et se nourrir. Depuis 2018, 69 organisations ont rejoint 3AO : organisations paysannes, mouvements sociaux, OSC, ONG, centres de recherche et organisations internationales. Cette plateforme a fourni un cadre pour faciliter la mise en commun des compétences et promouvoir la mise à l'échelle de l'agroécologie dans la région.

Une nouvelle littérature accompagne ce mouvement, comme celle du Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food). L'affirmation est claire : des pratiques agricoles durables qui s'écartent de la monoculture à forte intensité chimique sont en mesure de produire toute la nourriture dont l'Afrique subsaharienne a besoin. L'option en faveur de l'agroécologie reçoit un assentiment de plus en plus large. Ses ressources sont pourtant connues depuis très longtemps : certaines pratiques, comme les différents types de jachères, les polycultures, les associations arbres/cultures annuelles qui jouent sur la répartition des risques, sont ancrées dans les savoirs paysans.

Les domaines d'application de l'agroécologie sont multiples. Citons, à titre d'exemple, ceux qui relèvent de l'agriculture de conservation comme la technique du « semis direct » qui rencontre de nombreux adeptes. Le principe est simple : le paysan sème sur le sol non retourné et recouvert d'une litière de résidus de la récolte précédente, ce qui permet de préserver les micro-organismes et l'humidité, tout en prévenant l'érosion, à la différence d'une terre trop travaillée et exposée au ruissellement.

La diminution du nombre de traitements phytosanitaires peut atteindre jusqu'à 50 % dans certaines situations. Pour variées qu'elles soient, toutes les méthodes relevant de l'intensification « raisonnée » ont comme points communs de concilier quatre éléments : la hausse (progressive) de la production, le coût maîtrisé de l'innovation, l'appropriation technique et le souci de la préservation de la biodiversité. Mais, la généralisation de ces pratiques est toujours délicate à conduire.

Les difficultés de la transition agroécologique ne sont pas occultées par ses partisans. Leur application se heurte à des obstacles de différents ordres. La transition prend du temps, d'autant qu'il n'y a jamais d'option unique miraculeuse en ce domaine où les solutions dépendent des caractéristiques agroclimatiques et socio-économiques de chacune des exploitations. Transformer le terroir pour en améliorer les performances en faisant évoluer les codes sociaux sans les brusquer est un travail de longue haleine, fait de tâtonnements, ponctué d'avancées prometteuses, parsemé d'échecs, traversé par le doute. Le temps joue un rôle significatif dans la diffusion des techniques agroécologiques : temps d'expérimentation, d'apprentissage, de propagation. Il faut souvent faire du sur-mesure afin de bien maîtriser les interactions complexes sols-plantes et tenir compte des usages agricoles locaux.

Comme tout processus de changement, cette transition est une prise de risque. Elle paraît d'autant plus forte que le renoncement à certaines pratiques conventionnelles se traduit dans un premier temps par une diminution des volumes de production.

## 7. La recherche d'un crédit rural adapté

L'agriculture africaine souffre d'un déficit endémique de financement. On estime que seulement 10 % des producteurs, en général ceux qui sont insérés dans des chaînes de valeur de produits de rente, ont accès au crédit. L'argent va à l'argent, peu au travail ou à la terre ! Il n'afflue pas le plus dans les secteurs et régions où il est le plus rare. Par voie de conséquence, les institutions bancaires focalisent plutôt sur les productions d'exportation (coton, café, cacao, hévéa...), en sécurisant les opérations à travers la « tierce détention » des stocks, délaissant les cultures vivrières domestiques, pourtant en quête de fonds.

### Une recomposition nécessaire

Il y a fort à faire en matière d'allocation des ressources de financement, car jusqu'à présent on observe un écart entre les déclarations et les faits. Des changements sont toutefois en cours. Le paysage institutionnel du financement de l'agriculture est en recomposition. L'objectif des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) est désormais d'attirer de nouveaux opérateurs privés dans le cadre de montages financiers où les fonds publics sont supposés jouer un effet de levier. L'enjeu est d'orienter les nouveaux financements vers les cibles prioritaires pour un développement plus « inclusif » que par le passé, entendons par là vers les agriculteurs familiaux, les femmes, les jeunes ruraux qui arrivent sur le marché du travail, mais également vers les services collectifs.

Les facteurs déterminants dans la réussite d'un dispositif de financement ne sont pas spécifiques à l'Afrique : proximité avec les demandeurs de crédit, qualité d'écoute, professionnalisme des agents, disponibilité de services complémentaires adaptés (conseil, formation, gestion des risques). Mais par-dessus tout, l'absence de garanties constitue le facteur le plus essentiel à l'expansion du crédit rural. Le gage des terres comme forme de sûreté est souvent difficile à réaliser, étant entendu que les institutions financières ne parviennent que rarement à rentrer dans leurs droits, par manque de statut juridique du foncier ou de procédure judiciaire appropriée. Plusieurs types de dispositifs, orientés vers l'agriculture paysanne, sont souvent employés pour remédier à cette difficulté.

Ne constituant aujourd'hui qu'un acteur parmi d'autres du financement de l'agriculture, les banques agricoles sont-elles appelées dans le futur à revenir occuper une place importante ? En fait, depuis les années 2010, les banques commerciales s'ouvrent, mais avec circonspection, aux agricultures familiales. Certaines nouent des alliances avec des institutions de microfinance qui disposent de réseaux décentralisés capables d'être en proximité avec les agriculteurs. Étant donné les risques importants inhérents à l'activité agricole, aller au-delà supposera une amélioration des instruments de financement et des mécanismes de garanties qui pourra être couplée à la digitalisation qui facilitera le travail des banques tout en réduisant leurs coûts.

## Des innovations de rupture, de nouveaux acteurs

En matière de financement de l'agriculture et de la transformation, de nouveaux acteurs sont apparus depuis 20 ans : apports des fondations privées, fonds dédiés aux PME de l'agroalimentaire venant des banques de développement, fonds d'incubation des jeunes pousses innovante, lignes de refinancement, facilités diverses..., avec une implication d'acteurs privés, parfois étrangers, des pays asiatiques notamment. Sans oublier les fonds issus des diasporas mobilisés parfois dans une perspective de retour de migrants.

En même temps, des innovations dans les dispositifs de crédit se déploient et sont en phase de validation au travers des expériences significatives. Elles concernent, par exemple, le financement des chaînes de valeur. Le crédit, en espèces ou en nature, est dans ce cas accordé soit directement par les fournisseurs d'intrants, les commerçants, les entreprises de transformation, les exportateurs, etc., soit par une institution financière, en contrepartie d'un engagement de vente de la production, à des conditions (prix, qualité) prédéfinies ou non. On se retrouve ici dans la situation de l'agriculture contractuelle qui tend à se développer. En fait, l'expression value chain finance, devenue courante, est utilisée pour appréhender diverses situations : crédit informel en nature octroyé par des fournisseurs d'intrants à un groupe d'agriculteurs, paiement partiel anticipé de la récolte à venir par l'acheteur, groupement de producteurs s'organisant pour stocker leur production afin d'obtenir un crédit auprès d'une institution de microfinance, fourniture de services par des prestataires privés financés par les acheteurs. Chacune de ces situations bénéficie de l'appellation.

Pour fonctionner durablement, ces types de financement value chain requiert de s'inscrire dans des filières structurées, assurant un partage satisfaisant de la valeur ajoutée créée entre les différents acteurs. Elle est donc sélective quand règne une grande atomité de l'offre. En outre, les crédits bancaires sont souvent de court terme, liés à des filières spécifiques et se positionnent le plus souvent sur l'aval (commercialisation et transformation), sans doute plus solvable que la production. Enfin, l'atténuation des risques et la rentabilité sont des éléments essentiels à prendre en considération. Dans la majorité des cas de réussite, le secteur public a toujours apporté son soutien, en particulier pendant la phase de démarrage.

Les services financiers numériques (mobile banking) venus d'Afrique orientale tendent à bouleverser ce paysage. Ils fournissent dans un nombre croissant de pays une passerelle pour la fourniture de solutions financières au « dernier kilomètre », là où les services financiers traditionnels étaient limités en raison de problèmes d'infrastructure et d'économies d'échelle. La téléphonie mobile offre désormais dans certaines circonstances la possibilité de répondre à certaines de ces questions et d'étendre l'accès aux services financiers vers les zones reculées. Les transactions sont plus rapides : le versement d'un petit crédit peut prendre seulement une à deux heures avec un compte mobile.

La fintech se déploie ailleurs. Les institutions de microfinance qui accompagnent les coopératives d'épargne-crédit et les sociétés de caution ont connu une évolution progressive, passant du « vide » des années pionnières au « trop-plein » de ces dernières années, se trouvant, de la sorte, confrontées à une série de défis majeurs : augmentation du nombre de bénéficiaires, croissance des dépôts collectés, hausse de l'encours des crédits octroyés, et voyant arriver de nouveaux acteurs, tels les régulateurs publics, les agences de notation, les cabinets d'expertise comptable, les sociétés d'informatique, les centres de formation spécialisés.

La montée en puissance des coopératives organisées en réseau, mais aussi les dispositifs numériques (carte bancaire, transfert digital), comptent pour beaucoup dans cette évolution. Le soutien en complément de la mobilisation de ressources domestiques (épargne des membres et, plus rarement, lignes de crédit de banques locales) du financement des aides extérieures, publiques comme privées. Celles-ci affichent vouloir contribuer à l'« inclusion financière du monde rural », un des nouveaux mantras des développeurs. Cette tendance à la financiarisation de la microfinance conduit irrésistiblement à imposer une vision où l'accès aux services financiers s'inscrit dans une logique de marché, plutôt que dans un cadre communautaire, que les pouvoirs publics s'attachent désormais à façonner dans le cadre de leurs Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA).

L'époque n'est plus à la formulation de politiques générales, trop normatives, en matière de crédit rural. Son avenir réside plutôt dans la conjugaison d'instruments et de mécanismes diversifiés, proches de l'emprunteur et de l'épargnant, sinon gérés, du moins contrôlés, par les intéressés eux-mêmes, permettant une meilleure adaptation du crédit aux besoins variés (production, mais aussi petits investissements, consommation, obligations sociales) et dans le développement de l'esprit mutualiste.

## 8. Vers des aires alimentaires métropolisées

À l'échelle des territoires, la consolidation de la relation entre production et consommation est un enjeu fondamental.

### Du côté de la demande alimentaire, la diversification

L'International Food Policy Research Institute (Ifpri) parle de « transition nutritionnelle » qui se produit à un rythme rapide dans les villes.

S'il est exact que pour certains aliments essentiels, par exemple le riz, le blé ou le poulet, l'extraversion alimentaire des villes est un sujet de préoccupation, il faut renoncer à l'idée selon laquelle les grandes villes africaines sont déconnectées de leur terroir. La très grande majorité des denrées consommées en ville proviennent des exploitations locales ou régionales. Les dépenses alimentaires de Niamey, Abidjan et Rabat, concernant les produits importés sur le marché international ne dépassent pas 8 % de la consommation alimentaire avec, certes, de fortes variations selon les régions, les revenus, les classes d'âge (Balineau et al, 2020).

Certains amylocés locaux parviennent à conquérir une certaine place au titre du « manger local » : céréales sèches (mil, sorgho, fonio, tef), maïs, riz local, manioc, tubercules (taro-cocoyam et macabo) et plantains, légumineuses (niébé, arachide, pois chiche, pois d'Angole, fèves, lentilles) qui peuvent contenir de grandes quantités de protéines et de calories.

Les produits transformés prennent une place croissante dans les dépenses des ménages. Il s'agit d'une évolution importante, observée dans l'ensemble des catégories de revenus et des zones. Ils représentent environ 40 % de la consommation alimentaire. En 2040, cette part sera de 70 %. Les ménages riches consacrent pour moitié de leurs dépenses alimentaires aux produits transformés. Mais même pour les ménages pauvres, les produits transformés occupent une part importante de leur budget. On observe le nombre croissant des repas achetés et pris dans la rue.

## Du côté de l'offre, une variété d'opérateurs

Avant la pandémie, les activités de transport, de stockage et de distribution étaient particulièrement dynamiques dans les zones rurales voisines des villes en croissance. Au Sénégal, la production de fruits et légumes a crû de 140 % entre 2000 et 2018. La région littorale de Dakar assure la majorité de cette production. La croissance urbaine restera, dans l'avenir, une fois les contraintes de mobilité levées, un moteur de la transformation des systèmes de production agroalimentaire proches.

La grande majorité des ventes se fait encore dans les marchés traditionnels pour les produits frais, les boutiques de quartier et les supérettes pour les produits de première nécessité et les produits transformés de consommation courante. Les prix, la qualité, la diversité et les coûts de transport sont intégrés dans les arbitrages des consommateurs pour choisir leur lieu d'approvisionnement. Marchés de détail, supermarchés et supérettes, et vendeurs ambulants coexistent en remplissant des rôles complémentaires. Les vendeurs ambulants s'approvisionnent auprès de plateformes de déchargement et sont souvent la principale ressource dans les quartiers les plus démunis ou excentrés.

Les nano-entreprises, majoritairement tenues par les femmes, interviennent dans la commercialisation, la transformation, la distribution et la restauration. Leurs capacités d'innovation permettent de s'adapter aux exigences de la demande urbaine en produits typiques (atiéké, tofu, farinha-gari, fonio, cossettes d'ignames, soupe de mangues). Elles se caractérisent par leur petite taille (activités individuelles ou familiales, 1 à 2 personnes), par la mise en œuvre de procédés simples issus du savoir-faire culinaire souvent transmis de mère à fille.

Peu ou pas reconnu par les pouvoirs publics, le secteur de la transformation alimentaire artisanale fournit près de 30 % du marché urbain. Il présente l'avantage de valoriser les produits locaux qu'il adapte au pouvoir d'achat limité et fractionné d'une importante partie de la population. À Douala comme à Alger, Casablanca, Dakar ou Jbourg, il contribue à construire une culture alimentaire valorisant à la fois les traditions rurales et inventant des identités spécifiquement urbaines. Il dispose d'un fort potentiel de croissance s'il parvient à surmonter les diverses contraintes qui le maintiennent dans des situations de précarité.

Les grandes entreprises sont quant à elles moins nombreuses. Elles se positionnent sur des marchés « de masse » et valorisent peu la production locale hormis pour la production de sucre et de l'huile de palme (plantations appartenant à l'industrie) et quelques industries dans la cadre du développement de l'agriculture contractuelle (concentré de tomates, par exemple). On assiste à l'éclosion d'un système de distribution moderne, avec des supérettes et des supermarchés, que certains préfèrent désormais aux échoppes de rue. Suivant les exemples sud-africain et kenyan, de grandes surfaces commerciales rassemblant galeries marchandes, restaurants, espaces de loisirs, ont fleuri ces vingt dernières années au cœur des métropoles. Ce phénomène est étroitement associé à l'affirmation des classes moyennes dont on date l'émergence au début des années 2000, lors du « tournant » économique du continent. En fait, on a quelques difficultés à cerner quantitativement la place occupée par cette catégorie émergente, un concept mobilisateur qui traduit une idée de modernité et de pouvoir d'achat, mais qui, en fait, n'existe pas en tant que tel en Afrique. Une centaine de millions de personnes sur tout le continent ? Qui se subdivisent en plusieurs groupes : les comportements varient largement entre un individu qui gagne 20 dollars par jour et un autre qui en gagne seulement 4. L'un adoptera les grandes surfaces, l'autre restera fidèle aux marchés de rue.

L'apparition des grandes surfaces dans les métropoles maghrébines et subsahariennes modifie-t-elle l'organisation des chaînes de valeur? Pour certains, ce modèle de distribution ouvre de nouveaux débouchés pour les produits locaux frais ou transformés et instaurerait des relations plus saines et professionnelles avec l'aval des filières en insistant sur la qualité et la régularité des approvisionnements. À mesure que se développe la grande distribution émergent des plateformes logistiques spécialisées qui concurrencent les marchés de gros et produisent un effet structurant sur le système alimentaire de quartier. Pour leurs détracteurs — ils s'expriment sur les réseaux sociaux, voire dans la rue —, les supermarchés sont le vecteur d'un mode de consommation extraverti qui consolide l'assujettissement alimentaire croissant des pays africains et retarde le développement d'une industrie agroalimentaire locale. Le rapport de force est asymétrique : l'essor des grandes surfaces bénéficie aux agriculteurs d'une certaine envergure capable de fournir d'importants volumes, seuls en mesure de répondre à des exigences en termes de régularité et de normes de qualité.

Dans ce domaine, comme dans celui de l'agronomie, la réalité est la mieux illustrée par des représentations en termes de systèmes hybrides. Industrie et informel peuvent se combiner, où circuits courts et longs peuvent coexister de façon complémentaire et durable.

### Vers la fin du clivage ville-campagne

La césure campagne-ville s'estompe, avec près des trois quarts de la population africaine vivant à l'interface entre zones rurales et zones urbaines. Des relais apparaissent en périphérie, voire sur les franges des agglomérations (edge cities) plus accessibles. Ainsi observe-t-on autour des agglomérations à vocation nationale ou régionale, disposant d'un ensemble de services diversifiés, à la constitution d'un chapelet de petites villes construites sur d'anciens noyaux villageois devenus de micro-centres urbains. Certes, les campagnes isolées existent encore. Mais la radio et la téléphonie mobile stimulent l'accès à l'information et le besoin de mobilité et finissent par brouiller les limites. Le réseau routier structure le peuplement et stimule les mobilités de personnes qui vivent tantôt en ville tantôt au village, au gré des saisons ou de la période de la vie. Nombre de villageois s'urbanisent tandis que les zones urbaines n'abandonnent pas certaines de leurs activités rurales antérieures. Quelque 40 % des citadins participent à une activité agricole, sous une forme ou sous une autre. L'importance de cette interface élimine les discontinuités trop franches.

Les aires agroalimentaires métropolisées englobent à la fois des bourgs secondaires, des villages et des campagnes densément peuplés qui présentent un degré élevé d'intégration économique et sociale. Leur dynamisme permet la valorisation des ressources alimentaires endogènes. Le vivrier marchand les irrigue. Autour des villes, voire à l'intérieur de celles-ci, on trouve du maraîchage, des cultures fruitières et de l'élevage avicole et laitier ; plus loin des espaces consacrés aux céréales, aux tubercules (pommes de terre, manioc) et aux légumes supportant le transport (oignons). La longueur des chaînes de valeur augmente à mesure que les villes grandissent.

On retrouve ici le concept de City-Region Food System (CRFS) de la fondation RUAF (Fondation pour un réseau international des centres de ressources sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire) et de la FAO qui met l'accent sur le développement de systèmes alimentaires intégrés et résilients, articulés aux villes (intra et péri). Il peut fort utilement constituer la base du développement de politiques et de programmes visant à promouvoir la durabilité : un processus CRFS peut aboutir, non seulement sur des politiques et des projets alimentaires innovants, mais aussi sur la revitalisation des réseaux existants — pour la gouvernance alimentaire locale et l'élaboration de politiques, comme les conseils de politique alimentaire urbaine.



---

## Des politiques autour de 5 idées clés

Quatre dynamiques déjà engagées vont en toute probabilité se poursuivre :

1. l'agriculture subsaharienne demeurera longtemps assise sur le paysannat et les communautés rurales, et l'autonomisation des femmes, déjà en marche, à petits pas et sans bruit, sera en toute vraisemblance le principal vecteur du changement en leur sein ;
  2. une fraction croissante de cette agriculture sera guidée par l'essor des villes pour s'inscrire dans des aires alimentaires métropolisées ;
  3. elle connaîtra des gains de productivité si elle adopte des modèles diversifiés, robustes face aux contraintes climatiques et mobilisant une gamme variée d'innovations ;
  4. enfin, cette agriculture en mutation pourra davantage s'appuyer sur des systèmes alimentaires à l'échelle des régions, au-delà des frontières formelles, à la condition que les entraves politiques et logistiques soient levées.
- 

En fin de compte, à quoi pourront ressembler les politiques post-crise ? Des « injonctions contradictoires » sont régulièrement assignées aux politiques agricoles et alimentaires par les bailleurs de fonds, les agences de développement, les Fondations ou les Alliances. Elles se résument grossièrement dans l'alternative suivante : soit poursuivre les formules productivistes et se raccrocher aux chaînes de valeur internationalisées, soit mettre l'accent sur la transition agroécologique et les marchés locaux et régionaux. Nous tranchons en faveur de la seconde option, celle de la reconquête de ces souverainetés fondamentales en mettant en avant cinq axes :

**1. la responsabilisation des producteurs est décisive pour agir sur la base productive.** Dans la plupart des pays, l'État a occupé le terrain des diverses fonctions avec une efficacité peu concluante, associée à un caporalisme tatillon, coûteux et ayant joué un rôle important dans la déresponsabilisation des acteurs ruraux. Aujourd'hui, la stratégie agricole doit davantage s'orienter vers le déploiement des structures privées, décentralisées et associatives. La gestion durable des terroirs doit préciser les modalités d'accès au foncier (propriété, droit d'usage, mode de gestion), en particulier pour deux groupes d'acteurs clés pour le changement : les femmes et les jeunes ruraux ;

**2. l'intensification tournée vers l'accroissement de la productivité est incontournable.** L'évaluation des réserves en terres réellement disponibles et exploitables pour l'agriculture donne des résultats limités (selon nos estimations autour de 50 millions d'hectares pour l'Afrique). La fragilité du milieu et les risques environnementaux associés à toute extension des surfaces cultivées militent sans conteste pour une intensification de la production. Le spectre des options culturales est large et identifié. La nécessité d'accorder la première place au revenu reste incontournable, mais elle ne résume pas au seul rendement du foncier et des pâturages, car les sources de revenus se démultiplient en direction d'activités diversifiées dans le temps et l'espace ;



**3. le niveau d'intervention mésoéconomique est le bon.** Pour l'analyse, comme pour la décision, l'approche en termes de chaînes de valeur donne les meilleurs résultats. Leur rationalisation peut être obtenue de différentes manières. En cherchant à intégrer les opérations de collecte, de transport, de transformation et de stockage sur une filière courte ; en évitant le long de la filière la création de situations de monopoles de fait qui génèrent la formation de coûts de transaction élevés ; en mettant en place un système de programmation et de gestion qui sert à assurer la coordination des différents niveaux par les acteurs de la filière réunis sur une base démocratique ;

**4. le niveau territorial est aussi le bon.** Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) peuvent constituer la forme émergente alternative au système agroalimentaire mondialisé : inventer et valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé, valoriser les produits locaux dans des filières de proximité, réduire les pertes tout au long de la chaîne alimentaire, permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire. La conquête du marché régional constitue un défi réaliste. Si les entraves sont levées, on peut penser que les marchés des produits vivriers, de l'élevage et de la pêche seront davantage tirés par une demande domestique et régionale potentiellement forte ;

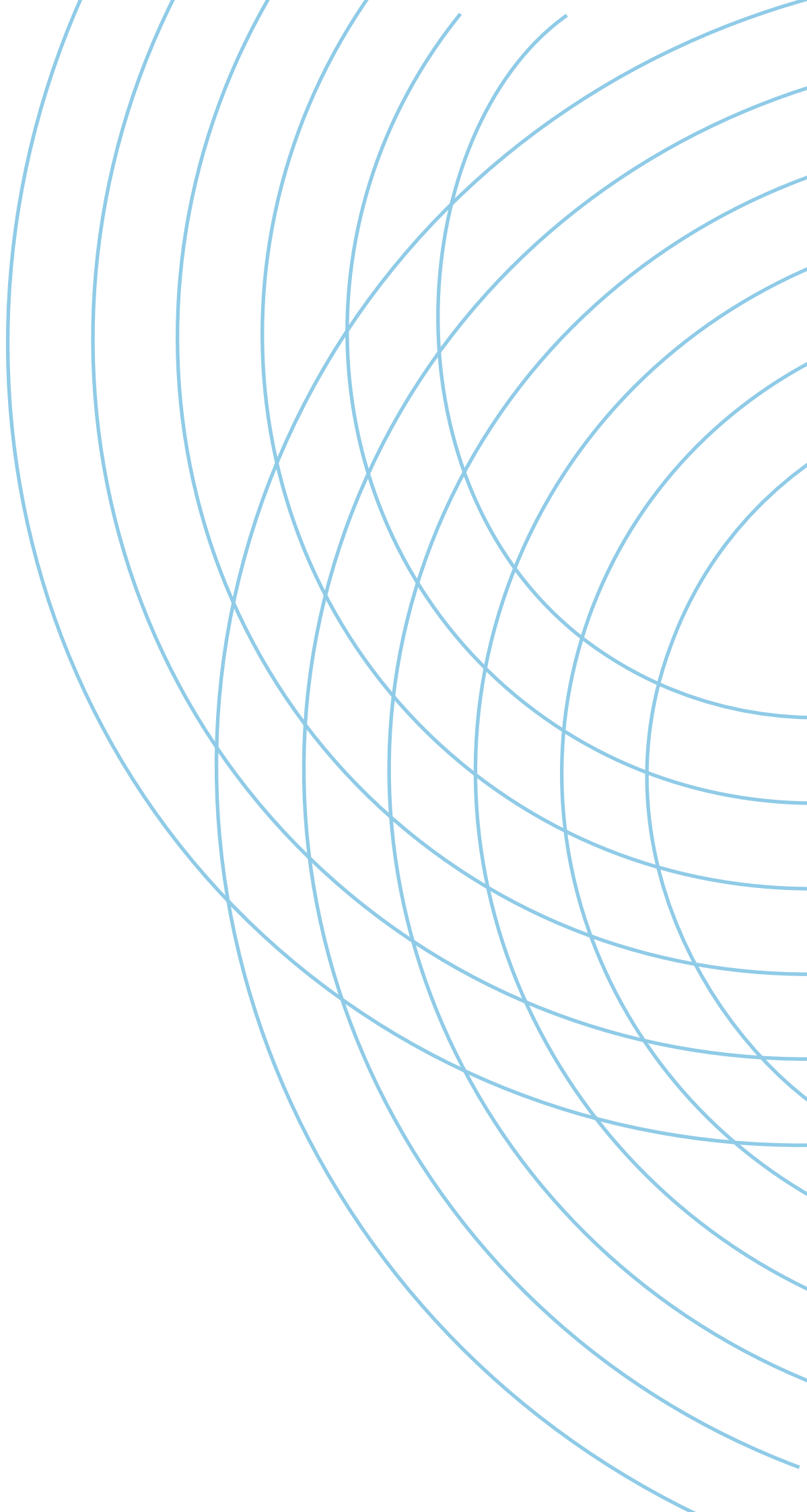
**5. enfin, la cohérence d'ensemble s'impose.** Et ce n'est pas la moindre des difficultés. Le cadre global, institutionnel et réglementaire est au moins aussi déterminant pour la réussite d'une stratégie que les paramètres maîtrisés au niveau des projets et des filières. La plupart des variables de commande de l'économie (investissement public, prix administrés, règles de concurrence, politique de change, fiscalité, endettement...) ont des effets décisifs sur l'orientation du secteur agricole. La stratégie de reconquête ne peut donc être pensée indépendamment de la politique macroéconomique du fait des interdépendances entre secteurs et des interrelations des décisions.

## Références bibliographiques

- Abay A., Asnake W., Ayalew H., Chamberlin J. and Sumberg J., 2020. « Landscapes of opportunity : patterns of young people's engagement with the rural economy in sub-Saharan Africa », The Journal of Development Studies, DOI : 10.1080 / 00220388.
- Agrisud, 2020. Covid-19, Risques et facteurs de résilience, Libourne.
- Balineau G., Bauer A., Kessler K. et Madariaga N., 2020. Les systèmes agroalimentaires en Afrique. Repenser le rôle des marchés, Coll. « L'Afrique en développement », coédition de l'Agence française de Développement et de la Banque mondiale, Paris/Washington DC.
- Coordination SUD, 2020. « L'agroécologie paysanne : alternative sociétale pour des systèmes agricoles et alimentaires durables », Les Notes de SUD, n° 22.
- FAO, 2020. Suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2020. Rapport sur les indicateurs sous la responsabilité de la FAO, Roma, Food and Agriculture Organisation.
- FAO, 2020. Villes et collectivités territoriales en première ligne pour la mise en place de systèmes alimentaires inclusifs et résilients, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.
- FAO, 2020. Statistical Yearbook, World Food and Agriculture, Rome.
- Inter-Réseaux, 2020, Covid-19 : quelles implications pour la sécurité alimentaire et les acteurs du développement agricole et rural ouest-africains ? Bulletin de veille thématique, n° 396.
- Jacquemot P. 2021. Souverainetés agricole et alimentaire en Afrique, la reconquête, L'Harmattan.
- Malabo Montpellier Panel, 2019. Byte by Byte : Policy Innovation for Transforming Africa's Food System with Digital Technologies, Dakar.
- Resnick D., Diao X. and Tadesse G. (eds.) 2020. Sustaining Africa's Agrifood System Transformation : The Role of Public Policies, ReSAKSS, Annual Trends and Outlook Report, International Food Policy Research Institute, Washington, DC and AKADEMIYA2063, Kigali.
- Riegel F., Roth A. et Batteiger V., 2019. Global assesment of sustainable land availability for bioenergy and food production, 2Tth European Biomass Conference Exhibition, 27-30 may, Lisbon, Portugal.
- Schmidhuber J., Pound J., Qiao B., 2020. COVID-19 : Channels of transmission to food and agriculture, FAO, Rome.
- Searchinger T.D, Malins C, Dumas P, Baldock D, Glauber J, Jayne T, Huang J et Marenya P., 2020. Revising Public Agricultural Support to Mitigate Climate Change, Washington DC, World Bank Group, Washington DC.
- Tsakok I., 2020. Food Security in the Context of COVID-19 : The Public. Health Challenge. The Case of the Republic of South Africa, Policy Center for the New South, Policy Brief, PB 20-72, september.
- Woodhill J., Hasnain, S. et Griffith, A., 2020. Farmers and food system : What future for small-scale agriculture, Environmental Change Institute, University of Oxford.
- Yeboah T., Chigumira E., John, I., Anyidoho, N. A., Manyong V., Flynn J. and Sumberg J., 2020. « Hard work and hazard : Young people and agricultural commercialisation in Africa », Journal of Rural Studies, vol. 76, 142-151.









**Policy Center for the New South**

Complexe Suncity, Immeuble C,  
Angle Boulevard Addolb et rue Albortokal,  
Hay Riad, Rabat - Maroc.

Email : [contact@policycenter.ma](mailto:contact@policycenter.ma)

Phone : +212 5 37 54 04 04

Fax : +212 5 37 71 31 54

Website : [www.policycenter.ma](http://www.policycenter.ma)